Spécifications fonctionnelles générales Réalisation d'une application de gestion des ventes pour la société Ouatelse®

Versions

Date	Version	Modification	Auteur
18 novembre 2018	1.0	Création de la 1 ^{re} version	É. Sopena
26 novembre 2018	1.1	Modifications légères	Ch. Uny, É. Sopena

1. Introduction

Ce document décrit les fonctionnalités générales d'une application de gestion des ventes, telle que souhaitée par M. Georges, directeur de la société Ouatelse®, spécialisée dans la vente de machines à café à capsules et de capsules de café.

Cette application a vocation à remplacer un système déjà existant, hétérogène, composé de logiciels ou outils propres à chaque boutique Ouatelse[®]. La nouvelle application, centralisée et utilisable pour toutes les boutiques, permettra de faciliter le travail des vendeurs et des responsables des achats, et d'uniformiser les différentes pratiques.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par M. Georges, directeur de la société.

2. Définitions et acronymes

Définitions

- **Boutique** : magasin de la société Ouatelse®, commercialisant des machines à café à capsules et des capsules de café.
- **Client**: dans ce document, un client désigne une personne ayant fait l'acquisition d'une machine à café ou de capsules de café dans l'une des boutiques de la société.
- Responsable des achats : personne chargée du réapprovisionnement d'une boutique Ouatelse® ; il y a un responsable des achats dans chaque boutique.
- **Vendeur**: personne chargée de la vente dans une boutique Ouatelse®; il y a un ou plusieurs vendeurs dans chaque boutique.

Acronymes

- **CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés.
- **SQL**: Structured Query Language.
- TTC: Toutes taxes comprises.

3. Description générale

L'application devra permettre de gérer les ventes de produits en boutique (avec émission de facture si le client le souhaite), en mettant le stock à jour automatiquement, et les

Novembre 2018 page 1 sur 5

réapprovisionnements. Des outils statistiques seront également fournis, pour gérer les catégories de clients (Or, Argent et Bronze), et mesurer le « succès » des produits du catalogue.

Fonctionnalités attendues

Note. Toutes les fonctionnalités accessibles aux vendeurs ou au responsable des achats sont également accessibles au directeur de la société.

• Gestion des produits (catalogue) – Accessible aux responsables des achats

1. Ajout d'un nouveau produit (cafetière)

Les informations concernant un produit de type cafetière sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires) :

- référence du produit,
- nom du produit,
- capacité du réservoir,
- couleur,
- prix TTC,
- quantités en stock pour chaque boutique,
- statut (disponible, en cours de réapprovisionnement, retiré de la vente).

Le statut est positionné à « en cours de réapprovisionnement » lors de la création et les quantités en stock à zéro.

2. Ajout d'un nouveau produit (coffret de capsules)

Les informations concernant un produit de type coffret de capsules sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires) :

- référence du produit,
- nom du produit,
- pays d'origine du café,
- force,
- nombre de capsules dans le coffret,
- prix TTC du coffret,
- quantités en stock pour chaque boutique,
- statut (disponible, en cours de réapprovisionnement, retiré de la vente).

Le statut est positionné à « en cours de réapprovisionnement » lors de la création et les quantités en stock à zéro. On ne conserve pas l'historique des prix des produits.

3. Modification d'un produit (cafetière ou coffret de capsules)

Toutes les informations sont modifiables.

4. Suppression d'un produit

Les produits ne sont jamais supprimés de la base, mais leur statut passe à « retiré de la vente ».

Gestion des clients – Accessible aux vendeurs

5. Ajout d'un nouveau client

Les informations concernant un client sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires, sauf « courriel » et « téléphone ») :

- nom et prénom,
- adresse,

Novembre 2018 page 2 sur 5

- code postal,
- ville,
- courriel,
- téléphone,
- montant total des achats TTC, (pour éviter de le recalculer)
- catégorie (or, argent, bronze).

La catégorie est positionnée à « bronze » lors de la création.

6. Modification d'un client

Toutes les informations sont modifiables.

7. Suppression d'un client

Il est possible de supprimer un client mais, dans ce cas, toutes les ventes concernant ce client devront être également supprimées. Cette opération nécessitera donc une confirmation.

8. Liste des clients

Chaque boutique peut éditer la liste de ses clients par catégorie.

Gestion des ventes – Accessible aux vendeurs

9. Ajout d'une nouvelle vente

Les informations concernant une vente sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires) :

- client concerné,
- produits concernés et quantités associées,
- date de la vente,
- montant TTC avant remise,
- montant TTC après remise,
- vendeur ayant réalisé la vente,
- boutique où la vente a été réalisée.

S'il s'agit d'un nouveau client, celui-ci devra être ajouté à la base. Le montant total TTC de ses achats est mis à jour dans tous les cas.

La remise dépend de la catégorie du client : pour déterminer la catégorie du client, on regarde si cette vente (avec montant avant remise) fait basculer le client dans la catégorie supérieure ; si c'est le cas, on applique le nouveau taux de remise, plus avantageux.

On mémorise à la fois le vendeur et la boutique, au cas où le vendeur changerait de boutique par la suite. Le stock de la boutique est automatiquement mis à jour.

10. Modification d'une vente

Toutes les informations sont modifiables le jour même.

11. Annulation d'une vente

Toute vente peut-être annulée le jour même (car le client change d'avis, ou ne peut régler son achat). Il est alors nécessaire de remettre le stock à jour.

12. Édition d'une facture

Si le client le souhaite, une facture peut être éditée pour une vente donnée.

13. Liste des ventes réalisées

Chaque vendeur peut demander la liste des ventes qu'il a réalisées sur une période choisie.

Novembre 2018 page 3 sur 5

Gestion des réapprovisionnements – Accessible aux responsables des achats

14. Ajout d'un nouveau réapprovisionnement

Les informations concernant un réapprovisionnement sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires) :

- type (cafetières ou capsules),
- produits concernés et quantités associées,
- date de la commande,
- boutique ayant réalisé la commande,
- statut (en cours, réalisé).

15. Modification d'un réapprovisionnement

Toutes les informations sont modifiables le jour même.

16. Annulation d'un réapprovisionnement

Tout réapprovisionnement peut-être annulé le jour même.

17. Réception d'un réapprovisionnement

À la réception d'un réapprovisionnement, les stocks correspondants doivent être mis à jour.

18. Liste des réapprovisionnements réalisés

Chaque responsable des achats peut demander la liste des réapprovisionnements qu'il a réalisés sur une période choisie (en précisant s'ils ont été reçus ou pas).

Gestion des boutiques et des employé.e.s – Accessible au directeur de la société

19. Création d'un.e nouvel.le employé.e

Les informations concernant un.e employé.e (le directeur est lui-même un employé) sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires) :

- nom et prénom,
- adresse,
- code postal,
- ville,
- téléphone,
- courriel,
- login,
- mot de passe,
- catégorie (vente, achats),
- boutique d'affectation,
- statut (actif, ancien).

Le statut est positionné à « actif » lors de la création.

20. Modification d'un.e employé.e

Toutes les informations sont modifiables. On doit cependant s'assurer que chaque boutique a un seul responsable des achats et au moins un vendeur.

21. Suppression d'un.e employé.e

Les employé.e.s ne sont jamais supprimé.e.s de la base, mais leur statut passe à « ancien ». On doit cependant s'assurer que chaque boutique a un seul responsable des achats et au moins un vendeur.

Novembre 2018 page 4 sur 5

22. Création d'une nouvelle boutique

Les informations concernant une boutique sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires) :

- nom de la boutique,
- adresse,
- code postal,
- ville,
- responsable des achats,
- liste des vendeurs,
- statut (ouverte, définitivement fermée).

Toutes les quantités en stock sont initialisées à zéro.

23. Modification d'une boutique

Toutes les informations sont modifiables. On doit cependant s'assurer que chaque boutique a un seul responsable des achats et au moins un vendeur.

24. Suppression d'une boutique

Les boutiques ne sont jamais supprimées de la base, mais leur statut passe à « définitivement fermée ».

Outils statistiques - – Accessible au directeur de la société

25. Tableaux de synthèse

Les tableaux de synthèse suivants seront proposés :

- Récapitulatif du montant des ventes par boutique, sur une période choisie.
- Récapitulatif du montant des ventes par produit pour une boutique donnée, sur une période choisie, incluant les produits non vendus sur la période choisie.
- Récapitulatif du montant des ventes par produit (toutes boutiques confondues), sur une période choisie, incluant les produits non vendus sur la période choisie.

Gestion des paramètres – Accessible au directeur de la société

26. Taux de remise par catégorie de client

Les informations concernant les taux de remise sont les suivantes (toutes les informations sont obligatoires) :

- catégorie (or, argent),
- pourcentage de remise.

Toutes ces informations sont modifiables.

Contraintes

Un serveur existant, hébergeant Microsoft SQL Server, sera utilisé pour la base de données.

M. Georges souhaite être informé des démarches à faire auprès de la CNIL concernant les données personnelles stockées dans la base.

Cette application n'est interfacée avec aucun autre système (hormis sa base de données). Son ergonomie devra être similaire à celle de la suite bureautique Microsoft Office®.

Les seuls utilisateurs de l'application sont les employés de la société Ouatelse®. Selon leur fonction, les utilisateurs ont accès à des fonctionnalités bien précises.

L'application devra pouvoir être déployée début juillet 2019. Il sera nécessaire d'informer régulièrement M. Georges de l'avancée du projet.

Novembre 2018 page 5 sur 5